



Conseil communal
de Chardonne

11. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 26 mars 2024 à 19h30
à la Maison de Commune de Chardonne

<u>Présidence</u> :	Mme Leïla Dadgostar
<u>Présents</u> :	44 conseillers sur 50, y compris Madame la Présidente
<u>Excusés</u> :	Bernard Groves (CSP), Baptiste Marmy (CSP), Christin Rütsche (CSP),
<u>Absents</u> :	Louis-Noé Burnat (GCI), Pierre-Alain Caillet (CSP), Fabrice Lange (CSP)

Mme Leïla Dadgostar, Présidente, salue les membres de la Municipalité avec à sa tête **Mme Alice Reymond**, Syndique, **Mme Leïla Hondzo**, Secrétaire Municipale, et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Hertzeisen** de Police Riviera.

La Présidente prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2023
Lettres et pétitions
- 2. Présentation du projet de la Grande Salle de Chardonne**
- 3. Préavis N° 11/2023-2024** relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 99'454.90 pour les démarches préliminaires au concours d'architecture et procédure de plan d'affectation « Les Championnes »
- 4. Préavis N° 12/2023-2024** relatif à une demande de crédit de CHF 886'420.00 pour l'assainissement de la verrière et l'optimisation des locaux de l'UAPE au BUM
- 5. Préavis N° 13/2023-2024** relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)
- 6. Communications des commissions permanentes et intercommunales**
- 7. Communications du Bureau du Conseil communal**
- 8. Communications de la Municipalité**
- 9. Propositions individuelles**

A la demande de la Municipalité, **la Présidente** propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en inversant le point 3 et le point 4 dans le but de libérer les architectes présents plus rapidement. Les membres du conseil acceptent cette modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2023

Le procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Mme la Syndique note une erreur. En effet, en page 3 du procès-verbal il est noté « garages publics » alors qu'il s'agit « d'éclairages publics ».
Le procès-verbal est accepté à la majorité.

Lettres et pétitions

La Présidente informe l'assemblée avoir reçu la lettre de démission de **Mme Mégane Grin**, notre huissière, avec effet immédiat. (voir annexe)

2. Présentation du projet de la Grande Salle de Chardonne

*Présentation de **M. Jenny**, architecte au sein du bureau Jenny Architectes SA à Vevey, relative au projet de la Grande Salle de Chardonne. (voir annexe)*

Questions :

M. P-Y. Tribolet souhaite connaître la nature des objections de « Patrimoine Suisse ».

M. Jenny lui répond que cela concerne la toiture qui est coupée sur les angles (demi-croupe). Ces demi-croupes sont, pour diverses raisons, éliminées dans le projet pour travailler avec des toits à deux pans.

Mme C. Cagnard demande quand est-ce que les travaux vont commencer.

M. Jenny lui répond que cela dépendra de la date d'obtention du permis de construire. Si tout se passe bien il estime que les travaux pourront débuter dans 18 à 24 mois. **M. Jenny** précise que son Bureau n'est mandaté pour le projet que jusqu'à l'enquête publique.

M. P. Decorvet demande jusqu'où monte l'ascenseur.

M. Jenny lui répond qu'il monte jusqu'au dernier étage mais pas jusqu'aux locaux techniques qui seront accessibles par un escalier.

Mme M. Fort demande ce qu'il va advenir des Frimousses.

Mme A. Reymond lui répond que les Frimousses seront déplacées ailleurs.

M. Ph. Rosset revient sur l'opposition de « Patrimoine Suisse » et demande s'il faudrait recommencer toute la procédure de mise à l'enquête au cas où ces derniers auraient gain de cause.

Il lui est répondu que oui, vraisemblablement.

3. Préavis N° 12/2023-2024 relatif à une demande de crédit de CHF 886'420.00 pour l'assainissement de la verrière et l'optimisation des locaux de l'UAPE au BUM

La Présidente prie le rapporteur de la commission ad hoc, **Mme L. Tillemans**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport (rapport de majorité).

Elle est remerciée pour la lecture de ce document.

La Présidente prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. H. Wernli**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport (rapport de minorité).

Il est remercié pour la lecture de ce document.

M. Y. Vallotton souhaite préciser que seuls **MM. H. Wernli** et **Ph. Rosset** font partie du rapport de minorité.

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme C. Chappuis**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.
Elle est remerciée pour la lecture de ce document.

Mme D. Morel souhaite avoir un peu plus d'informations sur les travaux décrits et demande s'il y a d'autres alternatives possibles.

M. Jenny lui répond que le problème est lié à cette verrière. Il s'agit simplement de réparer quelque chose qui est endommagé par le temps. S'il fallait repenser le projet, ce serait un projet tout autre et beaucoup plus conséquent. Il ne pense pas qu'il y ait d'alternative meilleur marché.

M. R. Havelka s'est rendu sur place. Il a pu constater l'état déplorable de cette verrière. Il s'inquiète de risques éventuels d'électrocution si rien n'est fait.

M. Jenny répond qu'il n'y a pas de risque réel. Il s'agit d'un problème d'étanchéité et d'isolation. Il ajoute que la structure ne sera pas remplacée.

M. P. Decorvet reconnaît qu'au premier abord il a été interpellé de manière négative sur ce préavis. Cependant, après des discussions au sein du parti et avec Mme la Syndique, sa perspective a changé. Ce préavis ne fait pas que résoudre des problèmes mais il renforce l'infrastructure pour le futur. Ce projet profite de l'opportunité des travaux d'entretien normaux pour des joints qui ont 30 ans pour mettre à niveau nos installations (consolider la structure pour mettre des verres plus performants, améliorer la partie phonique, électrique, de chauffage etc). Il pense que c'est particulièrement utile sachant qu'on a une utilisation permanente de ce lieu avec l'UAPE. Il comprend une certaine réserve quant à la clarté initiale du préavis avec l'absence de détails sur les coûts cependant il pense que ces travaux sont importants et nécessaires.

Mme C. Cagnard revient sur le confort des enfants qui fréquentent quotidiennement cette structure. De plus nous avons une structure qui atteint la limite de ses capacités sachant que les autres projets (Grande salle, Championne) mettront du temps à être finalisés. Elle demande à la Municipalité, au vu de l'augmentation de la population exponentielle à Chardonne, combien de temps la capacité de ses locaux va-t-elle tenir ? Faudra-il de toutes façons trouver d'autres solutions ?

Mme la Syndique informe l'assemblée que nous n'avons pas d'autre endroit pour placer les enfants. Ces travaux doivent donc se faire durant les vacances d'été à venir. Ce ne sera effectivement pas suffisant et d'autres solutions devront être trouvées mais ce sera au niveau des 4 communes.

M. J-D. Pelot trouve le prix exorbitant pour « un emplâtre sur une jambe de bois ». Il comprend bien que quelque chose doit être fait cependant cela fait 15 ans que la structure rencontre des problèmes d'étanchéité. Il aurait préféré que de nouvelles réparations provisoires soient effectuées au vu de la très courte fenêtre d'espace-temps à disposition et rappelle qu'il s'agit quasiment d'un million de francs.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à la votation du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 12/2023-2024** relatif à une demande de crédit de CHF 886'420.00 pour l'assainissement de la verrière et l'optimisation des locaux de l'UAPE au BUM,

OUI le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la Commission des finances,

**accepte à la majorité
(20 pour – 19 contre – 5 abstentions)**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de la verrière et l'optimisation des locaux de l'UAPE au BUM,
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 886'420.00,

3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 886'420.00 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
 4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.
4. **Préavis N° 11/2023-2024** relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 99'454.90 pour les démarches préliminaires au concours d'architecture et procédure de plan d'affectation « Les Championnes »

La Présidente prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Ph. Verdan**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.
Il est remercié pour la lecture de ce document.

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **M. F. Althaus**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.
Il est remercié pour la lecture de ce document.

M. Y. Vallotton s'inquiète pour les finances de la commune et revient sur le plafond d'endettement de la commune au vu de tous ces projets. Il se projette à 5 ans, 10 ans, 15 ans, à la fin de ces projets et de ceux à venir. Il souhaiterait avoir une projection avec un plafond d'endettement supérieur à moyen ou long terme pour avoir une idée de ce que cela coûterait pour notre commune. Il ajoute qu'il trouve tous ces projets magnifiques et nécessaires.

M. P-A. Maïkoff lui répond que dans le budget il y a un plan d'investissement des projets pour les 5 ans à venir. Dans le dernier budget on peut voir qu'on arrive à un montant de 26 millions. Le projet de la Championne n'apparaît pas dans ce calcul. Il prend note de la demande de **M. Y. Vallotton** et donnera réponse dans un prochain conseil.

Mme C. Neyroud demande si des ateliers participatifs avec la population seront mis en place pour ce projet afin de connaître les souhaits des habitants de la commune.

Mme E. Neyroud répond que la Municipalité a le souhait d'intégrer la population et le conseil communal dans ce projet. Elle ne peut cependant pas encore dire quand ni sous quelle forme cela interviendra.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à la votation du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 11/2023-2024** relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 99'454.90 pour les démarches préliminaires au concours d'architecture et procédure de plan d'affectation « Les Championnes »,

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

OUI le rapport de la commission des finances,

décide à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les démarches préliminaires au concours d'architecture et à la procédure de plan d'affectation « Les Championnes »,
2. de lui accorder à cet effet une dépense extrabudgétaire de CHF 99'454.90,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 99'454.90 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2021-2026, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,

4. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant de CHF 99'454.90 sur la réserve portée au bilan sous le N° 9282.15 « Fonds de réserve concours entrée ouest du village »,
5. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

5. **Préavis N° 13/2023-2024** relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme N. Pellé**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document.

M. P. Decorvet revient sur les données qui ont été fournies et note que Chardonne a émis 119 factures pour un total de CHF 174'000.-. Il apparaît qu'une part du produit est affectée aux manifestations, aux installations, aux équipements et autres prestations touristiques. Est-ce que Chardonne touche une partie de ces allocations ? Il pense par exemple au marché des vins ou à la tour Plein Ciel.

M. Y. Genton répond qu'effectivement le marché des vins fait une demande et touche un montant annuel. Dans le cadre de ce budget, une fois que toutes les subventions ont été allouées, le 15% du reste, au prorata de ce qui a été encaissé, revient à la commune soit CHF 16'000.- (CHF 10'800.- + CHF 5'000.- fixe).

Sachant qu'il y a aussi le Fonds culturel Riviera qui offre des soutiens aux manifestations, **M. P. Decorvet** se demande les manifestations peuvent être soutenues par les deux fonds.

M. Y. Genton lui répond qu'il s'agit de notions complémentaires. A titre d'exemple Chardonne soutient le marché des vins qui est également soutenu par la CITS.

Mme C. Neyroud demande pour quelles raisons les écoles privées touchent des subventions.

M. Y. Genton répond que c'est pour la formation professionnelle, écoles d'hôtellerie etc.

Mme C. Neyroud voit, dans le rapport de la commission, des frais pour le traitement des recours. Est-ce que c'est la CITS qui traite ces recours ou est-ce la commission de recours des communes ?

M. Y. Genton lui répond qu'actuellement c'est la commission communale des recours qui traite ces notions-là.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à la votation du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 13/2023-2024** relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS),

OUI le rapport de la Commission des finances,

**accepte à la majorité
(1 abstention)**

1. d'adopter le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

6. **Communications des commissions permanentes et intercommunales**

En tant que président de la commission de recours en matière d'impôts communaux pour la commune de Chardonne, **M. J-D. Pelot** informe l'assemblée que les membres de cette commission n'ont jamais connu une année aussi faste. A l'heure actuelle 11 recours ont été déposés contre la fameuse taxe dont on vient de parler et le calcul nouveau que cela comporte. Il n'est pas du ressort de la commission d'émettre un vœu particulier pour modifier le règlement mais il souhaite faire savoir qu'il y a beaucoup de travail.

7. Communications du Bureau du Conseil communal

La Présidente revient sur la demande de **Mme C. Cossy** lors du précédent conseil communal qui souhaitait qu'une formation complète puisse être proposée aux nouveaux conseillers. Une séance a été prévue cependant au vu du peu de personnes inscrites cette dernière a été annulée. **La Présidente** rappelle que les nouveaux conseillers qui ressentent un manque de connaissances quant aux tâches qui leur incombent peuvent s'adresser au comité de leur parti. D'autres moyens d'information complémentaires sont également disponibles tels que :

la Préfecture de la Riviera - Pays- d'Enhaut à la rue du Simplon 22 à Vevey
Tél. 021.557.16.11 Email : prefecture.rivierapaysdenhaut@vd.ch

ou

la Direction des affaires communales et droits politiques à la rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne

Pour les affaires communales:

+41 21 316 40 80

affaires-communales@vd.ch

Pour les droits politiques:

+41 21 316 44 00

droits-politiques@vd.ch

Une future séance pour le début de la prochaine législature sera mise en place en intégrant également les communes du cercle de Corsier afin d'avoir un nombre de participants suffisant qui justifie le fait de mobiliser un municipal, une greffe, un préfet et un juriste d'état.

Agenda :

La course du conseil communal se déroulera le jeudi 25 avril 2024.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 18 juin 2024 à 19h. à la Maison de commune.

8. Communications de la Municipalité

Mme E. Neyroud revient sur le PACom. Elle annonce que nous avons enfin eu un retour du canton concernant l'examen préalable. De plus amples informations seront données lors du prochain Conseil communal.

Mme A. Reymond donne des nouvelles du temple de Chardonne. Suite aux fortes pluies entre octobre et décembre il y a eu des infiltrations d'eau qui se sont faites par la flèche du clocher. Cette dernière a absorbé l'eau, laquelle a pénétré au niveau du crépi. Cela a malheureusement endommagé le crépi qui venait d'être fait. Une déclaration de sinistre a été établie et une étude va être réalisée pour voir quelles sont les solutions d'amélioration.

9. Propositions individuelles

M. Ph. Mercier a constaté, depuis quelques mois, que les véhicules VMCV roulent à des vitesses extrêmement lentes entre Attalens, Châtel-St-Denis et Vevey. Cela oblige les autres usagers de la route à prendre des risques pour les dépasser. Après renseignement, on lui a dit que c'était dans le but de respecter l'horaire. Il demande à la Municipalité d'intervenir pour que les bus VMCV s'arrêtent aux lieux qui leurs sont dédiés et ne limacent pas sur la route.

M. P-A. Maïkoff prend note. Il a une séance dans trois semaines avec le comité concerné et il tentera de clarifier ce problème.

M. P-Y. Tribolet s'étonne que la réfection extérieure (peinture) du local des pompiers au Mt-Pèlerin, laquelle a été acceptée à deux reprises dans cette salle par notre ancien syndic, ne soit toujours pas faite. Il revient également sur une motion acceptée par cette assemblée concernant la pergola de l'Espace Cendrillon. Il rappelle qu'une motion doit normalement être traitée dans les six mois.

Mme A. Reymond lui répond que la motion prévoyait une année. Le préavis n'a pas pu être finalisé pour le mois de mars. Il sera présenté au mois de juin.

Pour ce qui est du local des pompiers, les travaux seront entrepris lorsque les chantiers proches du local seront terminés.

Mme C. Cossy a une question à la Municipalité concernant le projet de Maison de la sécurité qui est entre les mains de l'ASR. Elle sait que c'est encore une phase préliminaire cependant les premières estimations de ses coûts circulent déjà soit 50 à 60 millions. Elle aimerait savoir s'il y a une estimation de la part qui serait à la charge de la commune de Chardonne et si cela allait grever son plan d'investissements d'autant plus si la commune de Blonay-St-Légier devait mettre sa menace à exécution et quitter l'ASR.

M. Y. Genton lui répond qu'il n'avait pas entendu ces chiffres mais reconnaît qu'il s'agit d'un projet important. Le conseil intercommunal a voté un crédit pour l'étude du projet. Aujourd'hui on ne sait pas encore où est-ce que cela va se faire. Il ajoute qu'il y a une réelle nécessité de faire quelque chose pour la sécurité. Si un investissement important doit être fait, ce sera certainement un coût supplémentaire pour les communes au prorata du nombre d'habitants.

Pour ce qui est de la clé de répartition qui date de 2007, l'idée est de reprendre l'évolution de la population de 2007 à maintenant et de réactiver ces clés de répartition ce qui permettrait d'avoir quelque chose de plus logique. Des décisions vont se prendre ces prochains jours notamment dans le cadre des conseils intercommunaux.

M. P-A. Maïkoff ajoute qu'une séance d'information pour toutes les communes aura lieu demain matin (27 mars).

Mme M. Skinner s'étonne qu'il n'y ait pas eu de mise à jour de la clé de répartition depuis 2007.

M. Y. Genton lui répond que c'est la fusion de Blonay-St-Légier qui a engendré ces soucis. Le règlement de l'ASR a été étudié légèrement avant 2007 et il n'avait évidemment pas été prévu qu'il y aurait des fusions de communes. Blonay-St-Légier ayant passé au-delà des 12'000 habitants cela a eu pour conséquence une augmentation sensible des coûts pour cette commune.

M. Y. Vallotton étant responsable des élections et votations demande qu'une liste des habitants de la commune arrivant à la majorité soit transférée au Bureau afin de les contacter pour leur demander de participer au moins une fois à un dépouillement.

Mme M. Skinner propose de le mentionner à la soirée annuelle des nouveaux citoyens.

Mme C. Neyroud revient sur sa question posée lors de l'étude du budget au mois de décembre concernant l'indexation de 3% budgétisée pour le personnel communal. Elle souhaiterait savoir quelle indexation a été accordée sachant que la décision n'avait pas encore été prise à ce moment-là.

Mme A. Reymond lui répond qu'il a été décidé d'indexer à 1,7%.

Mme C. Neyroud revient sur son intervention durant la séance au chalet Butticaz en septembre dernier concernant la problématique du « cédez le passage » au carrefour de la promenade du Château et de la route de Vignoble. Elle constate qu'il n'y a toujours pas de peinture sur la route ni de panneau. En septembre il lui avait été répondu que le nécessaire allait être fait. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. Y. Genton répond que c'est toujours en cours. Au niveau de la circulation plusieurs projets doivent encore être finalisés.

Mme C. Neyroud demande si la signalisation va changer. Elle parle de remettre les triangles blancs sur la route pour indiquer le « cédez le passage ». Il lui semble qu'il n'y a pas besoin d'attendre qu'un projet soit fait. Il s'agit d'une question de sécurité.

M. Y. Genton prend note. Le nécessaire sera fait le plus rapidement possible.

Mme C. Neyroud demande des nouvelles du projet de la garderie à l'EMS.

Mme E. Neyroud lui répond que le permis de construire a été délivré très récemment. Il faut maintenant attendre le délai de recours et ensuite cela pourra aller de l'avant.

M. J-Ph. Mouron a constaté que plusieurs tags sont apparus dans la commune durant l'année dernière. Sait-on qui a fait ces déprédations et est-ce que cela va être nettoyé ?

Mme A. Reymond lui répond que nous ne savons pas qui a fait ces tags et que la commune n'a pas déposé de plainte.

M. J-D. Pelot revient sur son intervention en septembre concernant le danger provenant de l'écoulement des eaux sur la route cantonale sous le giratoire de Chardonne quand il pleut beaucoup.

M. Y. Genton pensait que cela avait été corrigé. Il prend note et donnera réponse lors du prochain Conseil.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente, Mme Leïla Dadgostar**, remercie l'assemblée pour sa participation et lui souhaite une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21h35.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

La Présidente

La Secrétaire

Leïla Dadgostar



Valérie Schnyder

Annexe : Lettre de démission de Mme Mégane Grin
Présentation du projet de la Grande Salle de Chardonne

GRANDE SALLE / Chardonne

Projet de rénovation / extension

26.03.24

Contenu du dossier

1. Atelier juin 2022

- 1.0 Variantes atelier
- 1.1 Illustrations atelier
- 1.2 Conclusions atelier

2. Lecture du site / Implantation

- 2.0 Existant / Situation
- 2.1 Existant / Lecture du site
- 2.2 Projet / Terrasse- socle
- 2.3 Projet / Accès- volumétrie
- 2.4 Projet / Situation

3. Typologie / Programme

- 3.0 Typologie / Programme
- 3.1 Plans
- 3.2 Coupes- élévations

4. Expression / Matérialité

- 4.0 Aménagements extérieurs / espace public
- 4.1 Aménagements extérieurs / murs
- 4.2 Expression et matérialité / façades
- 4.3 Expression et matérialité / références

5. Représentation

- 5.0 Représentation / perspectives extérieures
- 5.1 Représentation / visualisation extérieure
- 5.2 Représentation / visualisations intérieures

6. Annexes

- 6.0 Tableau des surfaces / existant- projet
- 6.1 Plans - élévations- coupes / neuf- à démolir
- 6.2 Plans - élévations- coupes / existant

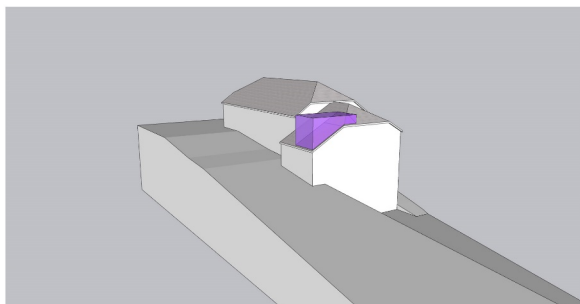


Jenny Architectes SA

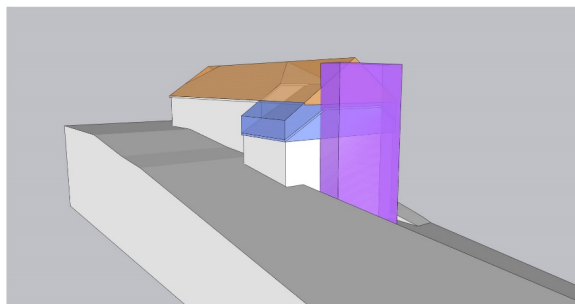
Rue du Lac 35
1800 Vevey
Suisse

T 021 923 52 22
F 021 921 85 84
info@jenny-arch.ch

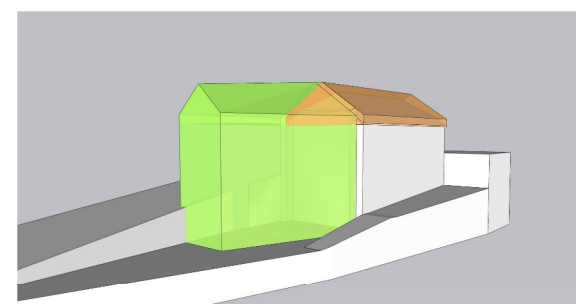
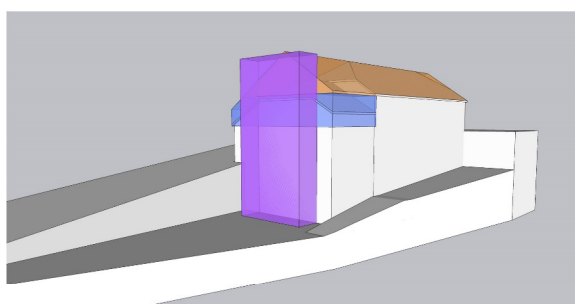
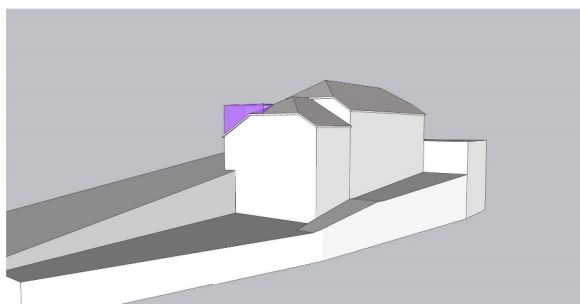
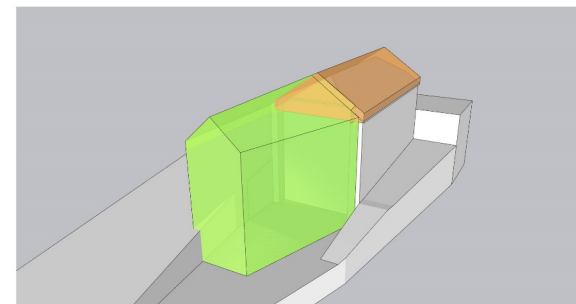
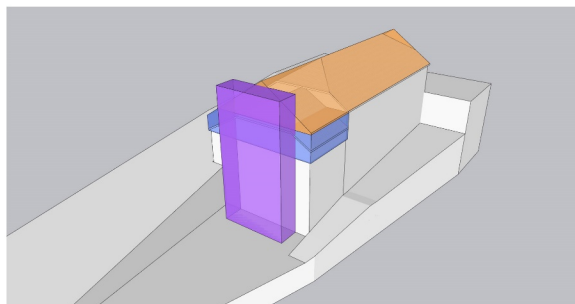
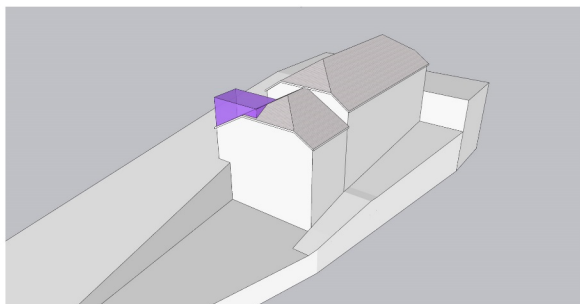
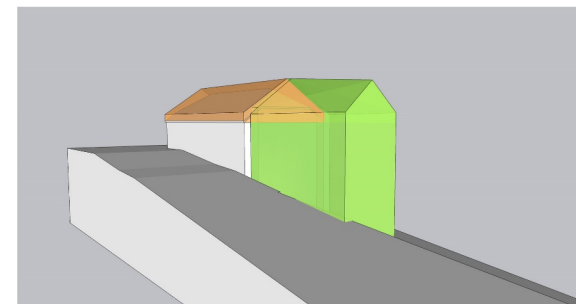
Variante minimum - 5.5 M



Variante medium - 6.5 M



Variante maximum - 8 M



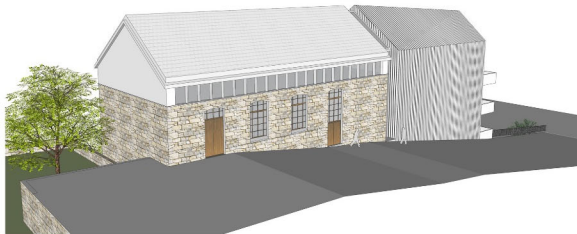
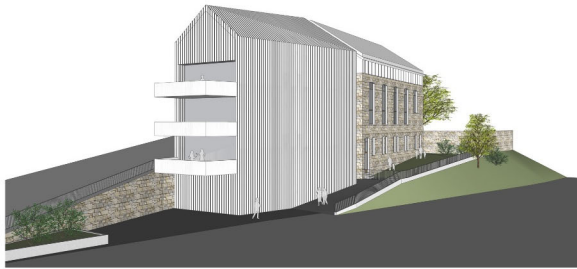
Surfaces supplémentaires: **+13 m²**

Surfaces supplémentaires: **+184 m²**

Surfaces supplémentaires: **+351 m²**

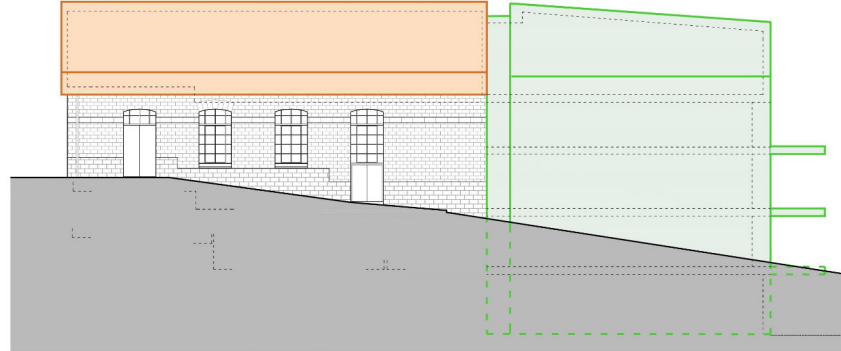


Vues 3D

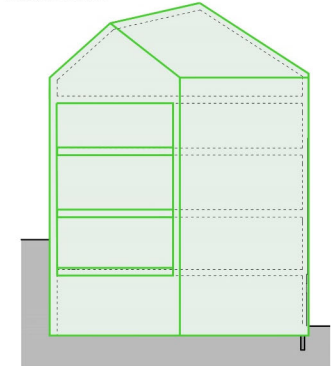


Elévations

FACADE NORD



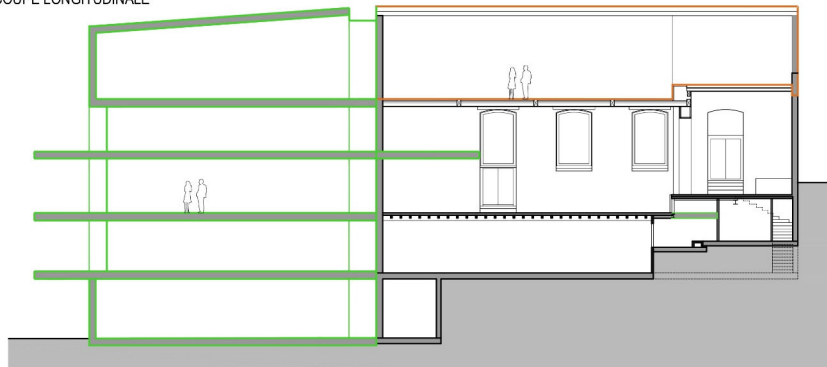
FACADE OUEST



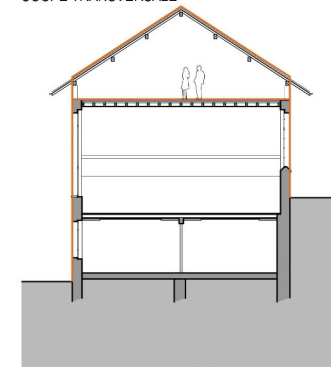
FACADE SUD



COUPE LONGITUDINALE



COUPE TRANSVERSALE



Création d'une infrastructure publique capable de répondre aux exigences actuelles de la commune de Chardonne.

1. Bâtiment existant

Rénovation de la grande salle

Optimisation de ses infrastructures:

- circulations
- entrées
- stockage
- régie
- etc...

2. Extension

Intégration du bâtiment dans son contexte direct:

- gestion des entrées
- repenser la circulation dans le site
- création d'espaces extérieurs qualitatifs
- régie
- etc...

Agrandissement du foyer et intégration d'espaces d'accueil (bar / réception)

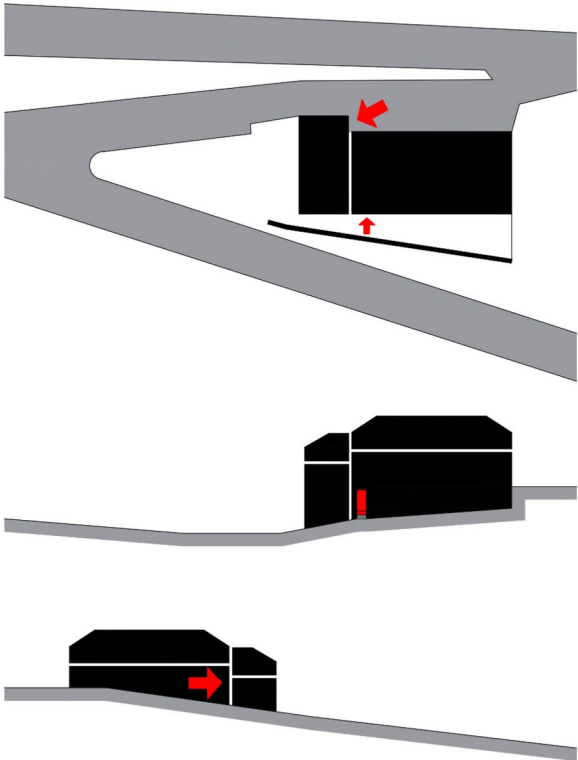
Création de locaux à louer et disponibles pour les sociétés locales

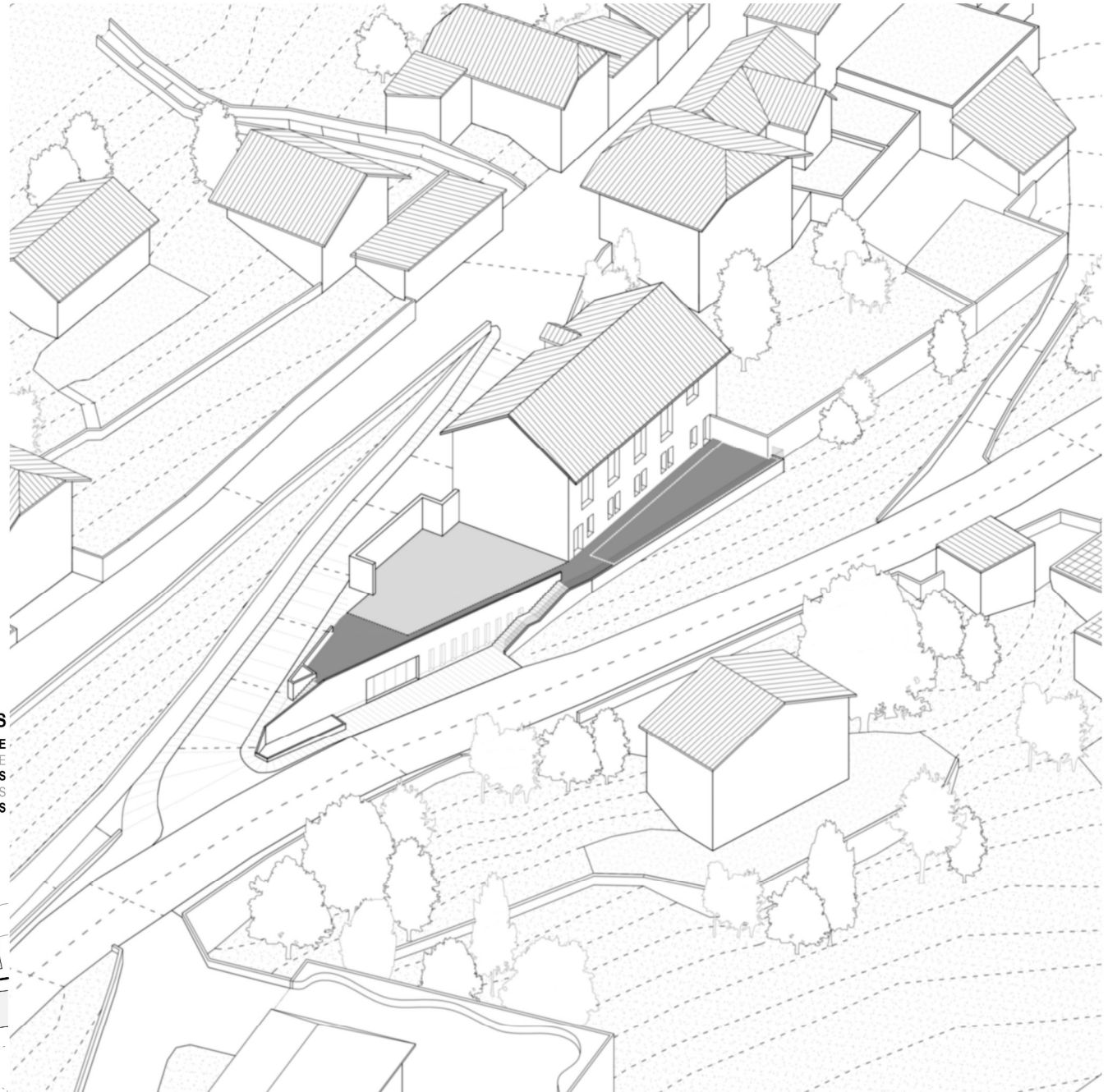
- salle de musique
- salles de dégagements
- salles multifonction



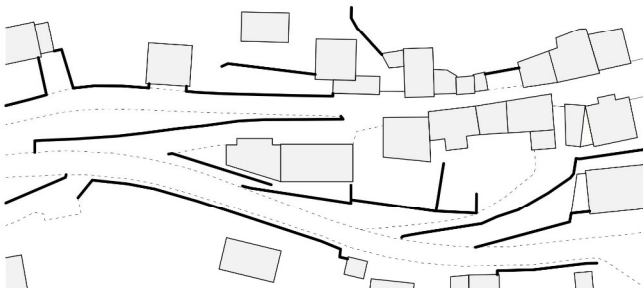




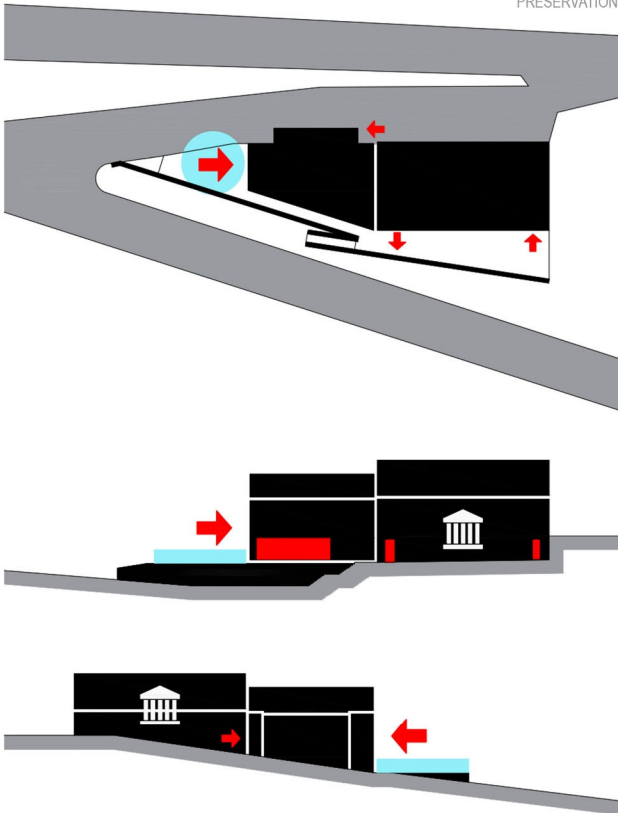


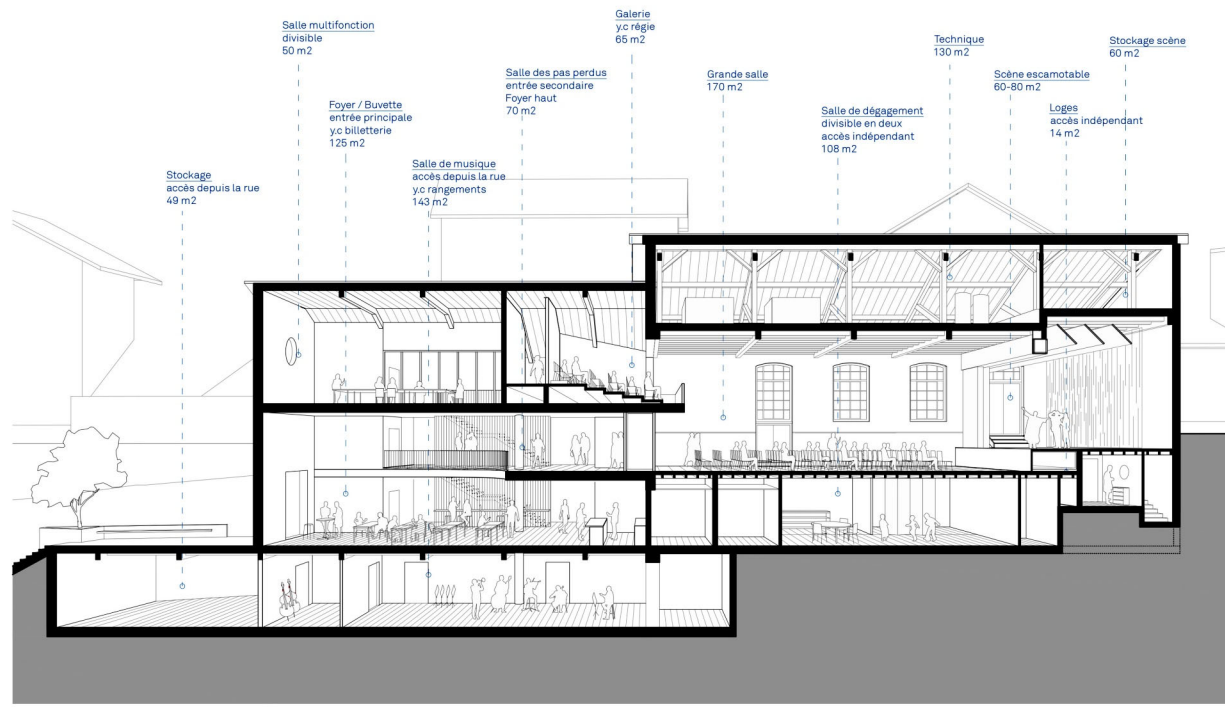
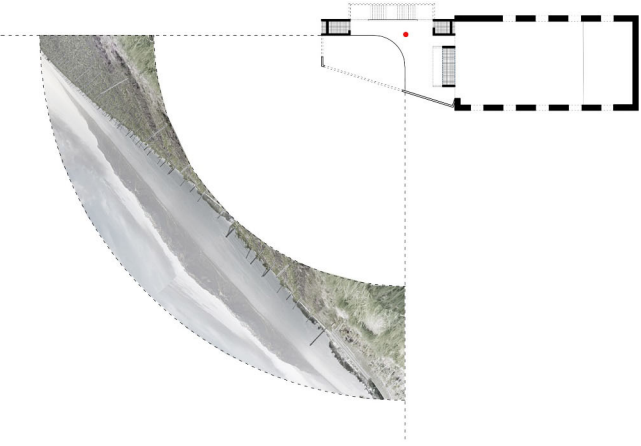


EXTERIEURS
ESPLANADE
TERRASSE
ECHANGES
PLANTATIONS
MURS

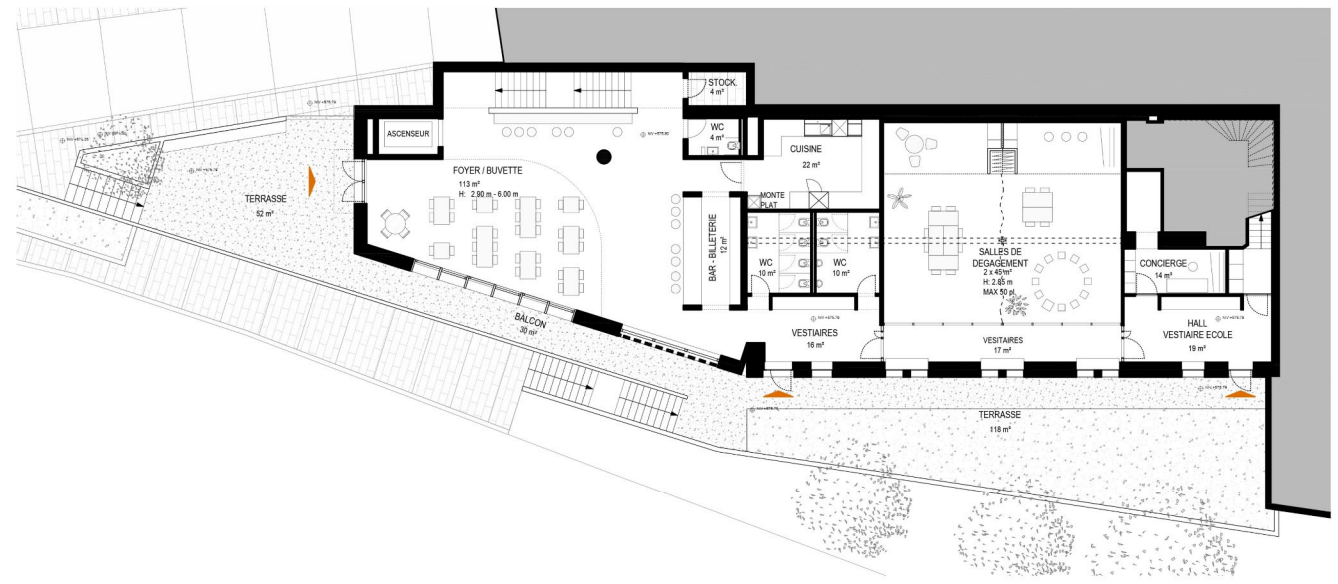
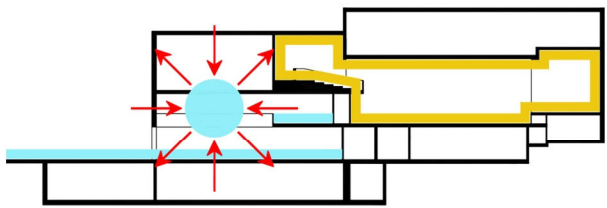
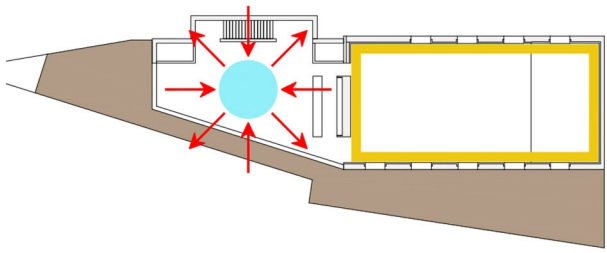


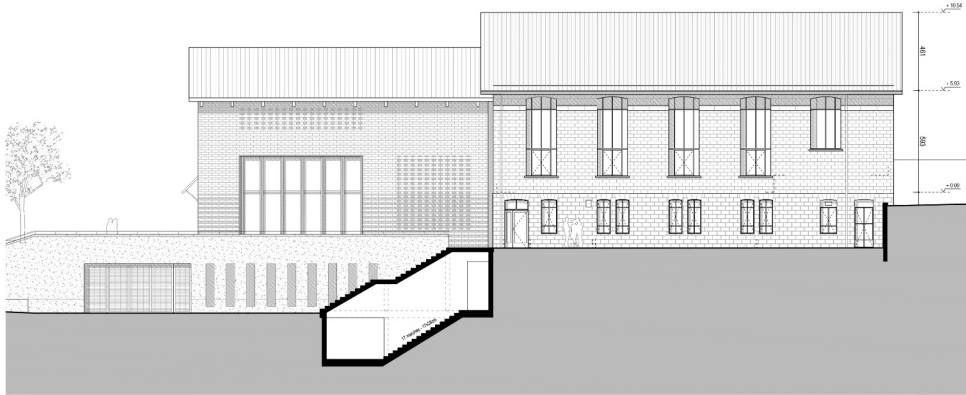
- CONTEXTE
- ACCES
- VISIBILITE
- VILLAGE
- HIERARCHIE
- MOBILITE
- IMPLANTATION
- NIVEAUX
- ECHELLE
- DENIVELLATION
- FORME
- PARCELLE
- ACCUEIL
- NIVEAU DE REFERENCE
- DISTRIBUTION
- PROGRAMME
- RAPPORT
- EXISTANT
- IDENTITE
- MISE EN VALEUR
- PRESERVATION



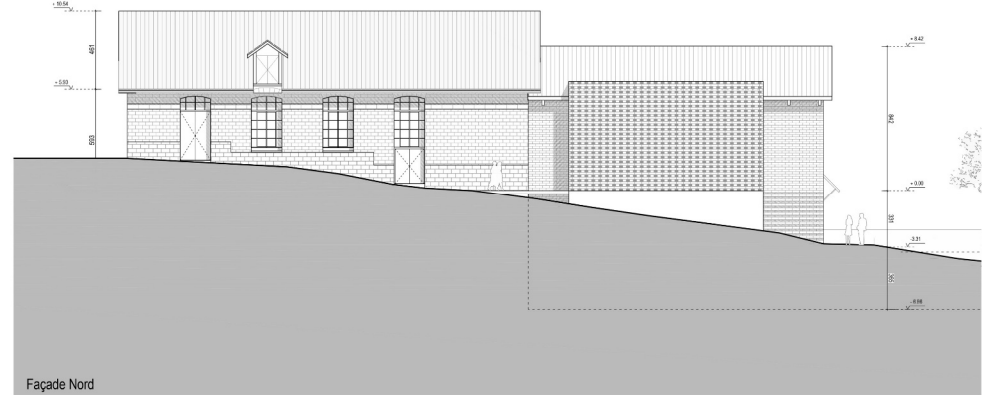


FOYER ACCUEIL
 DOUBLE HAUTEUR
 CONVIVIALITE
 CONNEXIONS
 ECHELLE
 LIAISON

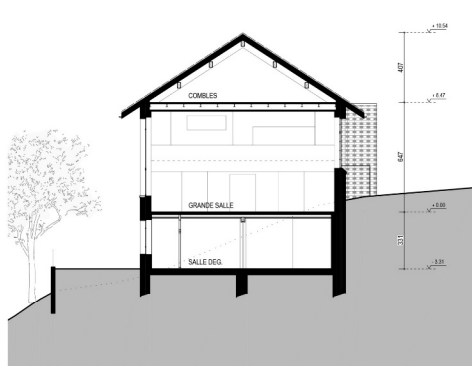




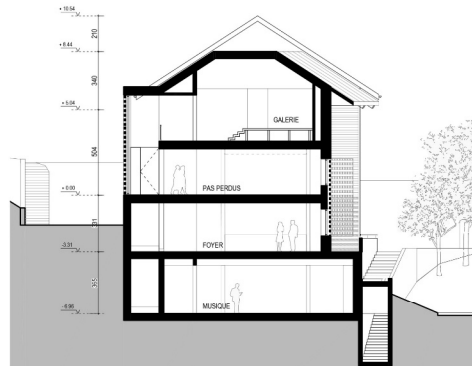
Façade Sud



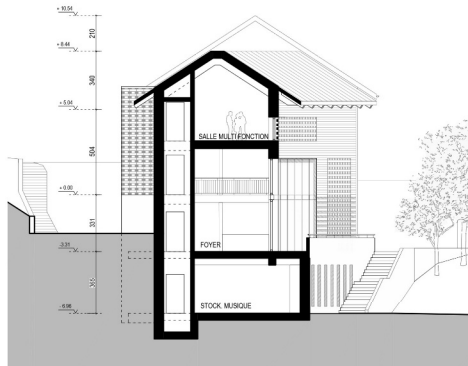
Façade Nord



Coupe BB'



Coupe DD'



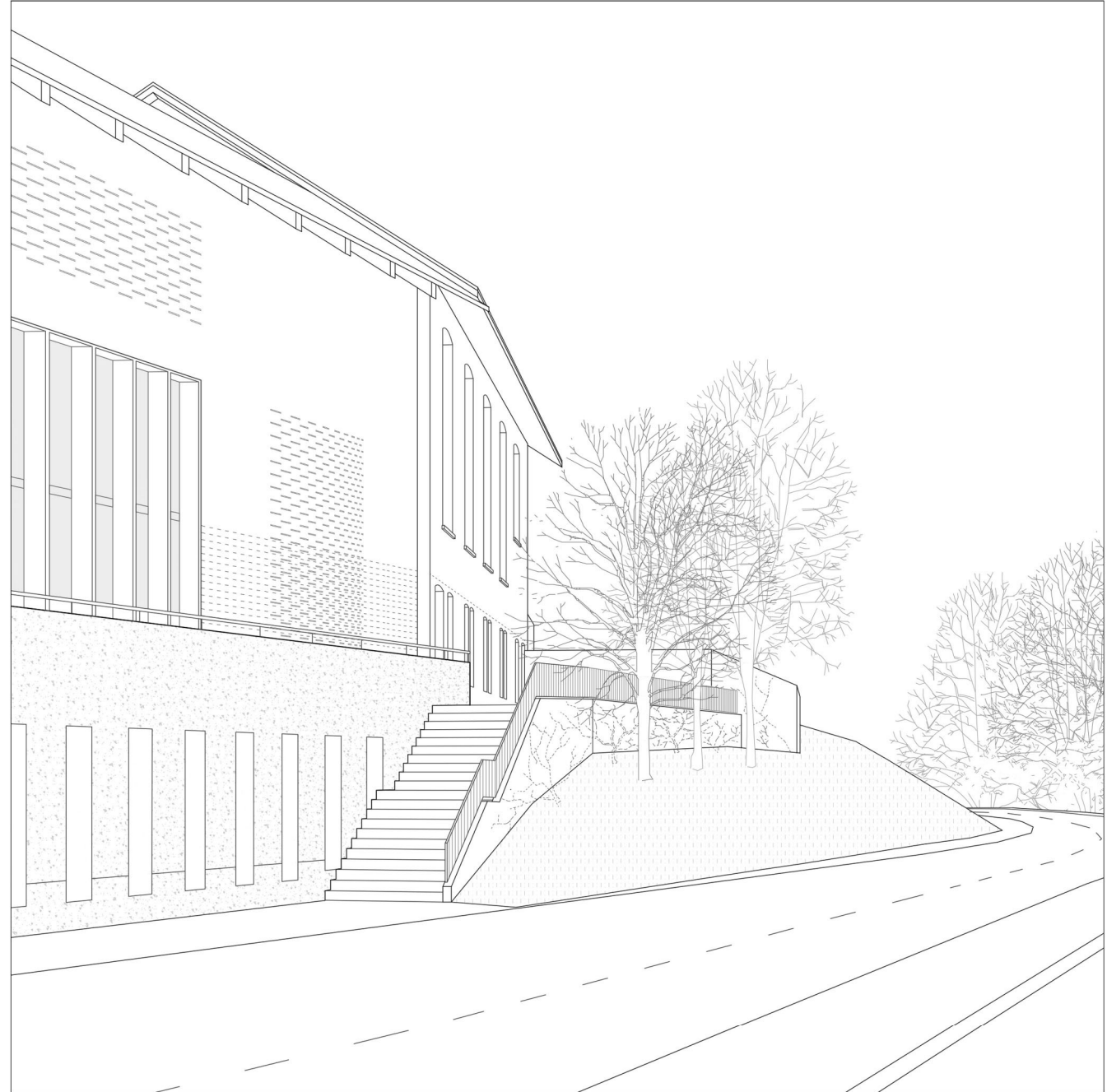
Coupe FF'

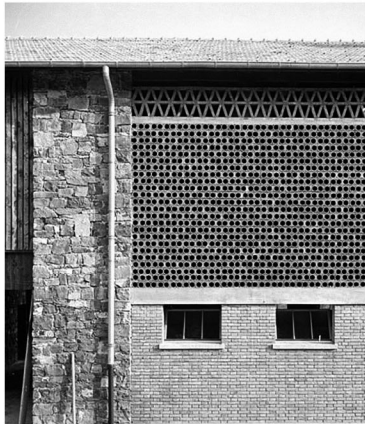


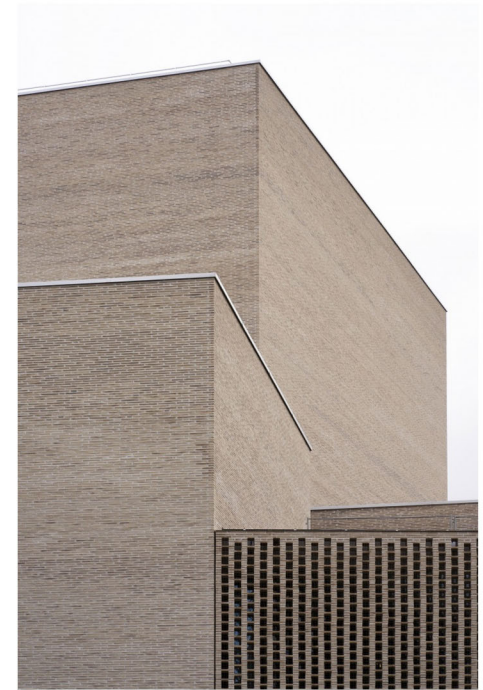
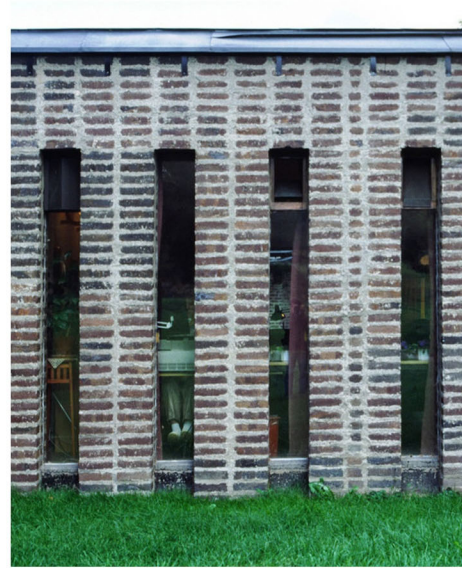
Façade Ouest











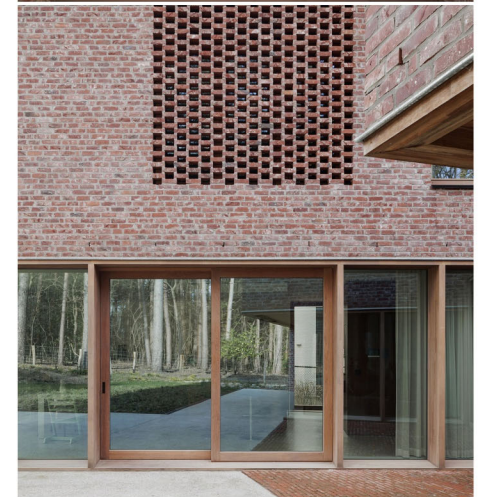
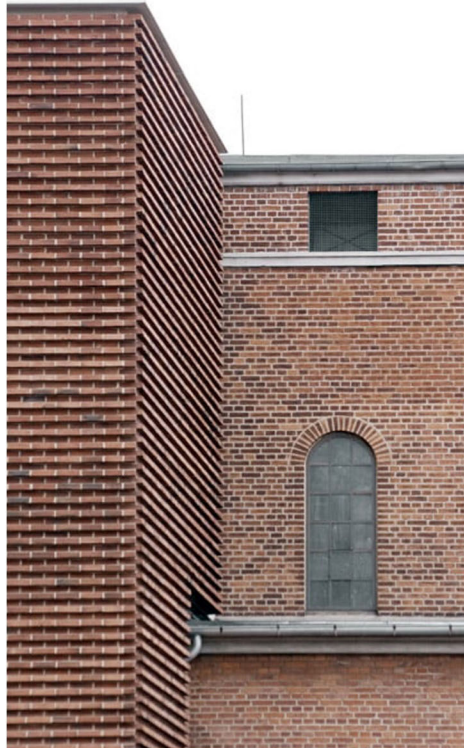
Kunstmuseum, Basel
Christ & Gantenbein

Extension Théâtre de Beausobre, Morges
Maak Architekten

Sk-Mark Church, Björkhangen
Sigurd Lewerentz

Théâtre Carouge, Genève
Pont 12





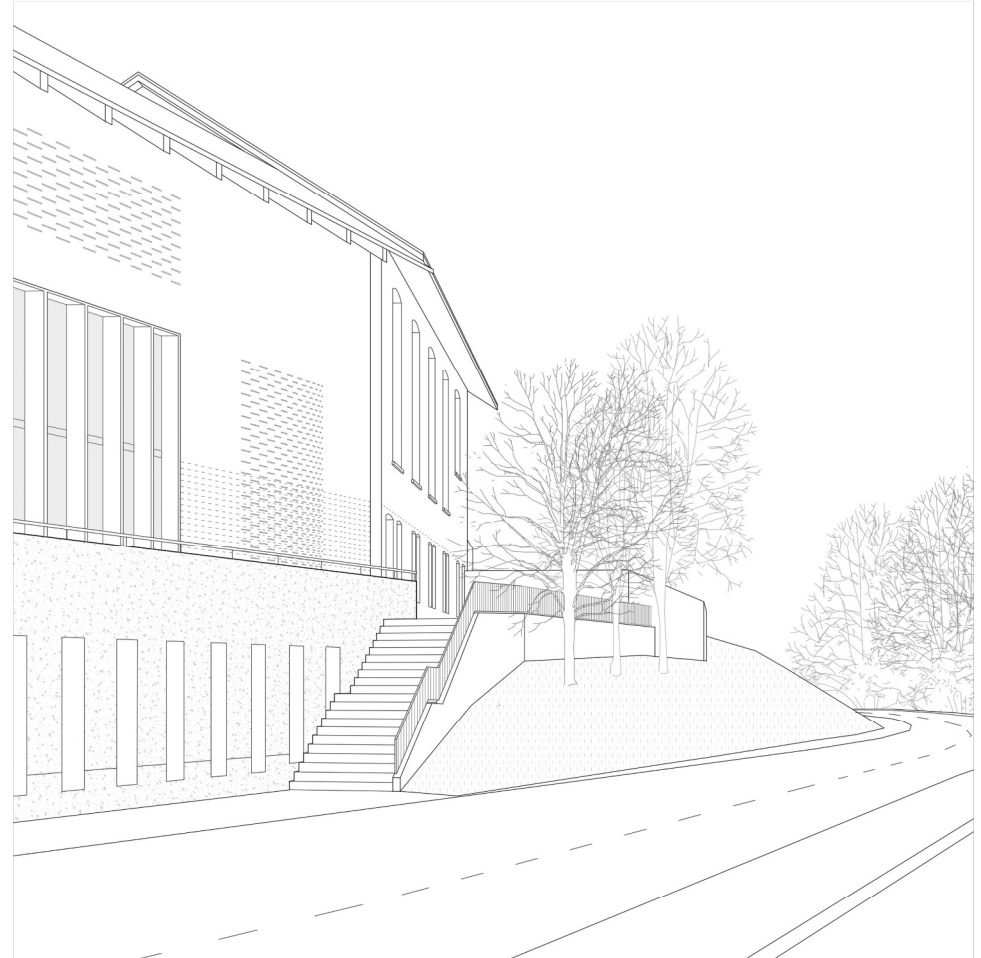
Church, Sweden
Johan Celsing

Gottlieb & Paludan

Centre professionnel, Baden
Burkard Meyer

House HH
H2O







GRANDE SALLE / Chardonne

Projet de rénovation

26.03.24

Merci de votre attention



Jenny Architectes SA

Rue du Lac 35
1800 Vevey
Suisse

T 021 923 52 22
F 021 921 85 84
info@jenny-arch.ch

Démission

Mégane Grin <grin.megane@gmail.com>

Ven 23/02/2024 13:10

À :Conseil Communal <conseil.communal@chardonne.ch>

Bonjour,

J'ai le regret de vous informer de ma démission au poste de huissière au conseil communal de Chardonne.

Je vous remercie pour les bons moments partagés mais malheureusement je n'ai plus le temps de me consacrer à cette tâche.

Je vous remercie de me verser mes indemnités restantes pour l'année 2023-2024.

Avec mes meilleures salutations.

Mégane Grin